Gaz. — MM. Henri Dhalluin, Honoré Dumortier, A. Desmettre, A. Masquilier, Dupont-Jevenois.

Militaire, Sapeurs-Pompiers. — MM. Didry-Bodin, L. Monnier, P. Dessauvages, F. Delmasure.

Instruction publique. Beaux-Arts. — MM. Dupont-Chopart, E. Monmarche, G. Glorieux, A. Bigo, Dron, Sasselange, Dessauvages.

Travaux. — MM. A. Desmettre, H. Dhalluin, L. Faveur, L. Grau, A. Deltombe, D. Dehaene, Delmasure.

Voirie, jardins publics. — MM. H. Dhalluin, L. Mercier, L. Faveur, J. Rasson, D. Dehaene, F. Delmasure, L. Dewyn.

Il a fallu recourir à trois tours de scrutin pour compléter les commissions des finances et des travaux,

Dans cette même séance, M. Dewyn a déposé un certain nombre de rapports relatifs à des travaux de voirie. En voici la nomenclature :

1° Restauration de la chaussée de grande communication n° 9, au Blanc-Seau, devis 35 000 fr. La Ville entrerait pour 20/35 dans la dépense.

2° Frais de remaniement de la chaussée, rue d'Anvers : devis 22,700 fr.

2° Construction d'une chaussée pavée rue Latérale : devis 36.000 fr.

4° Reconstruction de la chaussée de la rue de Biches ; devis 2.160 fr.

5° Construction d'un aqueduc rue des Moulins : devis 10,000 fr.

6° Complement de pavagede la rue de Guisnes : devis 15,700 fr.

7° Reconstruction de la chaussée pavée de la rue du Sentier entre les rues de la Blanche-Porte et de Boulogne : devis 8,500 fr,

8° Construction d'un aqueduc rue de Renaix entre les rues du Prince et des Piats : devis 9,500 francs.

Les conclusions de ces rapports ont été adoptées sauf toutefois celles ayant trait au projet de construction d'un aqueduc rue des Moulins, dont la discussion a été remise à la prochaine séance. Les travaux dont il est question dans ces différents projets seront mis en adjudication.

M. Dewyn dépose, au nom de la même commission de la voirie, un rapport relatif à l'avis que le conseil doit emettre à l'enquête des tramways de Lille à Roubaix et de Lille à Tourcoing. A l'unanimité, le conseil s'est prononcé en faveur de la traction mécanique.

La discussion des conclusions est remise à la prochaine séance. La séance est levée à 11 heures.

Les opérations de classement et d'inspection des chevaux, juments, mules et mulets, susceptibles d'être réquisitionnés pour le service de l'armée, ont commencé jeudi, sur la terrasse de l'Hotel-de-Ville, et se continueront jusque lundi prochain inclus.

Les propriétaires sont invités à se soumettre dans les délais aux prescriptions réglementaires s'ils ne veulent pas s'exposer à l'amende.

Une jeune fille, habitant au Brun-Pain, a été prise, mardi après-midi, au Boulevard Gambetta, d'une crise léthargique. Transportée à l'Hôtel-Dieu, elle n'a repris connaissance que quelques instants mercredi matin, pour retomber ensuite dans son sommeil cataleptique.

Au tribunal correctionnel. — Maurice Carnelle, ouvrier fileur, au Clinquet, a été condamné dans l'audience d'hier à 15 jours de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse et rébellion envers les agents.

Dans la même audience deux fraudeurs, Carlos Delattre, âgé de 50 ans et Cheval, jeune garçon de 15 ans, le tribunal a infligé de 1 mois de prison au premier et 15 jours de la même peine au second et a tous deux une amende de 500 fr.

Les douaniers du poste du Risquons-Tout, ont arrêté le nommé Alphonse Liétard, rattacheur trouvé nanti de marchandises de contrebande.

Marcq-en-Barœul. — Deux frères, Narcisse et Adolphe Gobert, ouvriers maçons, qui insultaient et menaçaient les gendarmes ont été mis en état d'arrestation.

Neuville-en-Ferrain. — Nous apprenons que l'administration municipale organisera une fête musicale pour le mois d'août prochain, elle a l'intention, pour cela, d'inviter les musiques des communes limitrophes.

Marcq-en-Barœul. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation un ouvrier maçon, Adolphe G..., et le père de celui-ci, Narcisse G... Le fils avait oublié la galanterie au point de souffleter une jeune fille, Mlle Bayon, et les parents de cette dernière, et Narcisse G. furieux de voir son fils entre deux gendarmes s'était jeté sur eux, leur prodiguant des injures, et, pis que cela, des coups. Tous deux étaient ivres.

LILLE

La route de Lille à Roubaix. — Un habitant du faubourg de Roubaix envoie au *Nouvelliste*, une intéressante correspondance sur le mauvais entretien de la route de Roubaix. Il y formule des plaintes très amères au sujet de la négligence dont fait preuve l'administration municipale. En voici la partie principale :

« Il s'agit de rappeler à nos édiles qu'ils oublient ordinairement de réaliser les promesses faites, autrefois, notamment en ce qui concerne les deux trottoirs de la porte de Roubaix jusqu'aux premières maisons du faubourg, trottoirs en partie impraticables.

» Des mares d'eau boueuse en ont pris possession ; elles ont creusé et délayé ce sol tour à tour transformé en poussière ou liquide infect sous les pieds des passants si nombreux qui s'y heurtent étonnés d'une telle négligence sur l'une des plus importantes artères de la ville de Lille.

Le tramway qui monte et descend dans des zig zags continuels d'un trottoir à l'autre ne porte la nuit sur son impériale que deux lumignons éclairant les premiers étages des maisons, éblouissant les yeux pour rendre plus obscure la voie où il se trouve.

Les gros chariots, si difficiles à être promptement dirigés, les voitures légères à vitesse rapide aussi bien que les charrettes à bras sont exposées durant la nuit à de graves accidents qu'il serait cependant bien peu coûteux d'éviter.

» N'y aurait-il pas moyen, en effet, de rendre visible et d'annoncer ainsi la direction et l'approche du *car* et se servant d'un simple réflecteur en fer blanc, placé à l'avant de la locomotive et de deux fallots rouges parallèles, rapprochés le plus près du sol afin de l'éclairer convenablement.

Ces trois signaux distinctifs, commodes à installer, ne seraient-ils pas préférables au tapage d'une enquête officielle ? Après une série d'accidents, celle-ci vient de constater et d'enregistrer un fait accompli faute de l'avoir prévenu.

Les théâtres de Lille et les mesures contre l'incendie. — M. Jaussand, directeur du théâtre des Variétés, vient d'être l'objet d'un procès-verbal, qui a été dressé par M. Six, commissaire de police du 1er arrondissement, pour n'avoir pas exécuté, dans le délai prescrit, les mesures de sécurité imposées par la commission des travaux. Ces mesures comportent : 1° Le percement d'une porte de sortie dans la partie du Théâtre des Variétés attenante à la fois à la salle et au café : 2° l'établissement d'un service hydraulique sur la scène ; 3° l'enlèvement d'une partie des bancs à rainures et des chaises qui, en cas d'alerte, encombreraient la salle et en empêcheraient l'évacuation ; 4° la suppression de la salle des décors dans le sous-sol du théâtre ; 5° l'enlèvement des tambours des portes d'entrée ; 6° la suppression des loges d'avant-scène ; 7° la suppression des bancs et banquettes placés à l'amphithéâtre.

M. Jaussand a pris l'engagement d'exécuter avant l'ouverture de la saison 1887-88 les ordres de l'autorité.

La rixe de Lamain. — Nous avons annoncé hier la mort de M. Alphonse Vion, célibataire à Camphin-en-Pevèle, qui a succombé aux blessures qu'il a reçues lors de l'agression de Lamain. A cet effet, M. le juge d'instruction Legrand va se rendre à Camphin accompagné de M. le docteur Castiaux, qui procédera à l'autopsie. Les agresseurs des sieurs Vion, Choteau, etc., au nombre de douze sont actuellement entre les mains de la justice belge. Ils seront traduits devant la cour d'assises de Bruxelles.

CONCERTS ET SPECTACLES

On annonce l'arrivée prochaine à Roubaix d'une troupe de Paris qui jouera les *Femmes collantes*, représentée plus de 300 fois au *Théâtre Déjazet*.

Les artistes qui interprèteront ce vaudeville sur notre scène en sont les principaux créateurs.

Une soirée vocale, aura lieu dimanche, 12 juin, à l'estaminet de l'*Ancien Marin*, tenu par M. Amédée Papegay, au Blanc-Seau, au profit d'un fils aîné, malade depuis un an. La soirée sera suivie d'une tombola : prix du billet : 10 centimes.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 8 juin 1887

Présidence de M. HADDE.

Deux finards ! — C'est à Armentières que se passa la scène *qui amène en correctionnelle* deux braves frères qui, en voulant se rendre service se sont fait enfermer pour un mois au palais de justice.

L'un d'eux, marchand de toile au détail, voulait se défaire d'une pièce qui lui restait en magasin. Il alla donc trouver son frère ;

Un frère est ami donné par la nature.

et lui fit part de son desir. Qu'à cela ne tienne, lui répondit son frère, avant une heure ta pièce est vendue. Je connais une cabaretière qui aime de faire de bons marchés. Elle ignore que tu es mon frère. Viens offrir ta pièce ; je la marchanderai ; tu refuseras ; elle offrira un prix supérieur, et la farce sera jouée.

Ce qui fut dit fut fait. La cabaretière mordit à l'hameçon et acheta la pièce deux fois son prix.

Le tribunal condamne les deux frères à 1 mois de prison.

Allez dire après cela que les frères doivent s'entr'aider !

Menaces de Mort. — Mardi dernier, un négociant de Lille ayant demandé de l'argent à son associé celui-ci lui répondit malhonnêtement qu'il n'en avait pas, et que, s'il en avait, il ne lui en donnerait pas.

Cette réponse l'ayant mécontenté il le menaça de mort.

Il a été condamné à 15 jours.

Vol au comptoir. — *François Cuvelier* est accusé d'avoir volé à Roubaix, à la femme Bueist, cabaretière, rue de la Gare, une somme de 8 francs. Il profita d'une absence pour puiser dans le comptoir. Le tribunal le condamne à 2 mois de prison.

Coups. — Denis Alfred, ouvrier d'une fabrique de Roubaix, a donné un coup de poing à M. Thiesselin, contre-maître, qui lui faisait une observation.

Le tribunal le condamne à 20 jours.

Un perturbateur. — Un ivrogne, déjà condamné plusieurs fois, a jeté le trouble dans l'église Saint-Sépulcre pendant l'exercice du culte. Un sergent de ville ayant voulu le calmer a été l'objet de ses insultes. Le tribunal condamne *François*, c'est le nom du perturbateur, à 1 mois de prison et aux amendes ordinaires.

Le voleur des régates. — Arthur Cornille, dont le *Journal de Roubaix* a raconté le vol à la tire, dimanche dernier, au cours des régates, est condamné à trois mois de prison.

MAITRE CARLIÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 8 juin 1887.

Monsieur le directeur
du *Journal de Roubaix*,

Pour montrer aux lecteurs du *Journal de Roubaix*, ce que valent certaines dénégations, de nouveau, nous faisons appel à votre obligeance et vous prions de bien vouloir donner place dans vos colonnes à l'attestation ci-dessous, qui nous tenons à la disposition de tout intéressé :

» Dans les circonstances présentes, après l'aveu de » M. X..., j'avoue à mon tour que M. Cattelain est » venu me trouver chez moi pour me prier d'en- » voyer une lettre à *La Revanche*. Cette lettre rec- » crite de la main de M. X. avait été adressée huit » jours auparavant au dit journal et n'avait pas en- » core paru : elle fut insérée dans le numéro 210 du » 17 mai. »

» Je déclare en outre que Mme Cattelain est venue » me trouver dans les bureaux de mon patron, que » M. Cattelain est venu trois fois chez moi, que je » suis allé passer une demi-journée chez lui et qu'il » est bien l'instigateur de l'article paru dans la *Re- » vanche* contre la *Fanfare Delattre*.

» Fait ce jour 6 juin 1887, à Roubaix.

» (Signé) DÉSIR,

» correspondant de la *Revanche*. »

Et de un !

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

La Commission administrative de la « Fanfare Delattre. »

Monsieur Louis Notable,
manœuvre de teinture,

J'ai lu votre lettre dans le *Journal de Roubaix*. La solution que vous cherchez, elle a été trouvée jadis par les associations ouvrières du moyen-âge dans lesquelles se trouvaient à la fois les patrons et les ouvriers. Ce sont des associations chrétiennes professionnelles de ce genre, qui seules, pourront trouver une solution conforme aux intérêts de tous et adaptées aux conditions dans lesquelles nous nous trouvons.

J'ai dit chrétiennes, parce que le christianisme est la religion de la justice et de l'amour fraternel. J'ai dit professionnelles, parce que l'association est naturelle entre gens de même profession dont les intérêts sont solidaires ; j'ai dit qu'elles doivent comprendre les patrons et les ouvriers parce que l'usine est une grande famille dans laquelle le patron doit avoir le cœur juste et bon du père et les ouvriers la piété filiale des enfants.

Dans de telles associations, véritables familles, on étudierait et on résoudrait, suivant les règles de justice et d'amour du christianisme, toutes les grandes questions qui préoccupent à juste titre le monde du travail. *Un ami des ouvriers.*

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*.

Je vous serais obligé d'insérer les quelques mots suivants :

Hier a eu lieu l'enterrement du regretté professeur de tissage, Monsieur Claude Sadon ; tous ont pu voir la foule sympathique qui se pressait autour de cette tombe ; mais ce qui, ont vu aussi beaucoup d'assistants avec une poignante tristesse et un véritable serrement de cœur, c'est que pas la moindre parole n'ait été prononcée sur elle, aucune voix ne s'est élevée pour retracer en longs traits quelconque, la vie, le labeur, le dévouement constant de cet homme de bien, de ce talent perdu ; notre conscience proteste contre cet oubli. Monsieur Claude Sadon, c'est le cri général, méritait un meilleur adieu !

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'agréer mes remerciements sincères.

E. M.

Roubaix, le 8 juin 1887.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans votre petite édition de ce jour une lettre dans laquelle l'auteur exige des directeurs de *Théâtres, mille précautions afin de prévenir, en* cas d'incendie, la terrible catastrophe de l'Opéra-Comique.

Je me bornerai à faire remarquer que la plupart des mesures de détail préconisées étaient prises depuis longtemps au théâtre dirigé par M. Carvalho. On a pu constater à quoi elles ont servi.

La véritable, l'unique solution se trouve dans un article du *Figaro*, que vous reproduisez à la même page que la lettre de votre correspondant.

Voici cet article :

« Il n'existe qu'un moyen, un seul, de préserver *les théâtres de l'incendie, tous ont brûlé et doivent* fatalement brûler tant que ce moyen ne sera pas employé.

» Il faut d'abord que tout théâtre soit isolé des maisons voisines, soit par une place, soit par une ruelle, soit par un passage.

» Il faut que des quatre côtés du théâtre, à la hauteur de toutes les galeries, le couloir soit percé de très nombreuses fenêtres donnant sur un long et unique balcon, sorte de terrasse, d'où l'on pourra descendre aux balcons inférieurs par de commodes escaliers extérieurs, et cela depuis la dernière galerie jusqu'aux trottoirs du rez-de-chaussée. La même mesure sera appliquée à la partie du théâtre contenant les cintres, les loges d'artistes, etc. »

Ce programme, le public sait qu'il a été rempli presque à la lettre au nouveau Théâtre de Roubaix. Il n'existe pas de galeries extérieures du côté des artistes pour la raison bien simple qu'il n'y a aucune loge d'acteur sur la scène ; les artistes s'hôtellant dans un bâtiment construit en dehors du théâtre.

J'ajouterai, qu'en temps ordinaire, sans avoir recours aux portes de sauvetage des galeries, la salle est évacuée en *trois ou quatre minutes*.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien reproduire la présente lettre dans votre prochaine édition et d'agréer, avec mes remerciements, mes salutations empressées G. DESCHAMPS

Directeur du *Théâtre de Roubaix*.

PETITE CORRESPONDANCE

C. D. à Tourcoing. — Oui, inscrivez sur un registre spécial et, en cas de difficultés, les assistants *supplémentaires* non inscrits, peuvent être considérés comme des *invités*.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du 8 juin 1887

Force motrice. — Arrêt

La première chambre a rendu son arrêt dans l'affaire où se posait l'intéressante question de savoir si la location de la force motrice constitue une créance privilégiée.

Elle admet, dans l'espèce, la Compagnie Immobilière à être colloquée comme privilégiée pour les loyers de la force motrice, antérieurs même à la faillite. *Elle se fonde sur ce que l'art.* 2102 du code civil accorde le privilège « pour tout ce qui concerne l'exécution du bail ». Dans la cause actuelle, la vapeur fournie se rattache à l'exécution du bail qui, sans cet élément, n'eût point été contracté ni exécuté, d'autant plus que la location des bâtiments et celle de la force motrice, bien que faites par des actes différents, ont, en réalité, formé un tout indivisible.

L'arrêt est plutôt un arrêt de fait qu'un arrêt de droit ou de principes. On ne peut donc dire qu'il tranche définitivement la question d'une manière générale, pour toutes les hypothèses susceptibles de se présenter.

NOS DÉPUTÉS. — Le *Progrès du Nord*, pousse par la haine politique, ne peut permettre qu'un député conservateur ait du talent. Quand ce député conservateur est un représentant du Nord, le crime est sans excuse, et bon gré malgré, il faut prouver que l'audacieux a eu tort.

S'il est un discours qui ait obtenu l'assentiment unanime de tous les esprits indépendants, c'est celui prononcé par l'honorable M. de Martimprey dans la discussion de la loi militaire. Les chroniqueurs sérieux, même dans la presse opportuniste, ont été obligés de rendre hommage au talent déployé par notre sympathique député. N'importe, le *Progrès*, en cherchant bien, a fini par trouver, dans un journal radical, un méchant petit entrefilet qu'il reproduit avec une satisfaction profonde :

» Ce pédagogue est le directeur d'un grand établissement de blanchisserie, titre qui explique l'état immaculé de son linge, mais non son aptitude à traiter les questions militaires. Seulement son père était général. Il s'appelle Martimprey. Noblesse oblige, et, quoiqu'on n'ait été soi-même que sous-lieutenant, on doit posséder la science infuse. »

Qu'un journal de Paris qui ne connait pas M. de Martimprey, qui ignore qu'il est son passé militaire parle ainsi, la chose est admissible ; mais que le *Progrès* reproduise un pareil entrefilet, en lui donnant son adhésion, voilà qui passe la permission.

Voici du reste, un extrait de l'*Avenir militaire* dont l'autorité paraîtra à nos lecteurs pouvoir être mise en parallèle avec celle du *Progrès du Nord* :

« Un jeune orateur, un ancien officier qui porte un nom illustre dans l'armée, a su, par un fier et noble discours, réveiller l'attention de nos députés, en leur faisant entendre le langage d'un vrai soldat et d'un sincère patriote. »

Si cette appréciation d'un journal technique ne suffit pas, nous nous adresserons à une feuille dont on ne suspectera pas le républicanisme, au *Temps*, qui parle ainsi de M. de Martimprey,

« Le comte de Martimprey, député du Nord, fils du glorieux général qui a terminé sa carrière comme gouverneur des Invalides, est de l'école du comte de Chambrun, qui lui cédait son tour de parole. C'est le type du soldat catholique ; ancien officier d'artillerie, il n'a pas la haute stature et la grande allure de l'ancien capitaine de cuirassiers, mais sous son apparence froide et concentrée, il est plein de nerf et de passion Il a fait en somme un remarquable début à la tribune, quelque opinion qu'on puisse avoir sur le fond de son discours. Il avait écrit ce qu'il devait dire, mais ce n'était là qu'une précaution, car les meilleurs passages de son discours ont été précisément ceux où, devant les interruptions, il n'a pu recourir à son manuscrit. »

Et pour bien montrer avec quelle facilité spirituelle M. de Martimprey remettait les interrupteurs à leur place, le *Temps* cite l'incident suivant :

« — Vous ne voulez vous servir que des canons de l'Eglise, s'écrie M. Michelin.

— *J'en ai servi d'autres et les servirai peut-être encore*, répond M. de Martimprey.

« On ne sert pas les canons, » croit devoir faire observer un jeune député qui n'a, comme on le lui rappelle, jamais été artilleur, — car c'est l'expression technique. »

Après les extraits que nous venons de donner les critiques du *Progres* paraîtront à tout homme impartial, absolument dépourvues de justice.

N'est-il pas regrettable, du reste, qu'un journal au moins en se plaçant au point de vue du patriotisme local, ne sache pas rendre hommage au talent de ses adversaires politiques ? C'est un honneur pour le Nord d'être représenté par des députés capables, éloquents et rompus aux discussions parlementaires. Cet honneur rejaillit non seulement sur les amis de M. de Martimprey, *mais sur le département tout entier ; nous ne* pouvons que regretter que le *Progrès du Nord* ne se soit pas laissé guider par cette considération élevée.

» HENRI LANGLAIS. »

LES SIGNATURES DES CONNAISSEMENTS. — La chambre de commerce de Calais avait adressé au Sénat une pétition demandant une modification de l'article 282, relatif aux connaissements.

Voici en quels termes est conçu le rapport de M. Lacombe, sénateur de l'Aveyron, rapporteur de la 2e commission sénatoriale, à laquelle avait été renvoyée la pétition :

La chambre de commerce de Calais demande une modification de l'article 282 du code de commerce et propose que les connaissements puissent être signés par les « agents accrédités du navire » au lieu de l'être par le capitaine, ainsi que l'exige cette disposition de loi. Dans un autre paragraphe de la pétition elle paraît même désirer que les deux signatures soient exigées à la fois.

La question n'est pas sans difficultés ; le principe de nos lois commerciales est que le capitaine, dans les actes qui lui sont déférés, engage le navire et son armateur

» S'agit-il de mesures de précaution pour empêcher qu'il n'abuse de ce pouvoir vis-à-vis de ceux dont il est le mandataire légal ? Ce sont là actes d'administration intérieure, et il peut paraître difficile de rendre les tiers passibles des conséquences d'un défaut d'entente.

» S'agit-il de substituer au moins facultativement un mandataire à un autre ? Comment seraient établis les pouvoirs d'un « agent accrédité d'un navire ? » Pourra-t-il y en avoir un pour tous les navires quelle qu'en soit l'importance ?

» La commission ne s'est pas dissimulée la gravité des objections auxquelles le système proposé par la commission pouvait donner naissance.

» Néanmoins il y a là une question intéressante à étudier, se référant tout à la fois au droit commercial de la France et aux usages des autres nations maritimes. La pétition émane d'une chambre de commerce qui pourra fournir des renseignements plus étendus que ceux que contient sa pétition dans son texte trop laconique, et dont l'avis doit être pris en sérieuse considération.

» Dans cette situation, la commission propose le *renvoi de la pétition à M. le ministre du commerce.* — (Renvoi au ministre du commerce et de l'industrie.)

NORD

Nouvelles maritimes. — On croit, plus que jamais, à la formation d'une division de cuirassés et de gardes-côtes dans le Nord de la France.

Le mouvement du port de Dunkerque pendant le mois de mai 1887. — Il est entré à Dunkerque, pendant le mois de mai 1887, 233 navires dont 85 français, jaugeant ensemble 104,704 tonneaux.

Il en est sorti 210 navires, dont 88 français, jaugeant ensemble 82,723 tonneaux.

Ensemble 443 navires jaugeant 187,427 tonneaux contre 564 navires et 222.171 tonneaux en 1886.

D'où il résulte pour 1887 une différence en moins de 121 navires et de 34,744 tonneaux.

Depuis le 1er janvier 1887 jusqu'au 1er mai le mouvement d'ensemble a été de 2.136. Navires jaugeant 920. 798 tonneaux contre 2.275 navires et 986.481 tonneaux en 1886.

Différence pour 1887. 139 navires et 65.683 tonneaux.

Les régates de la région. — Nous croyons intéressant, le *sport nautique* étant en si grande faveur dans le Nord, de donner les dates auxquelles auront lieu les régates de la région.

« Lille (intern. C.R.), 12 juin ; Amiens (intern. S.N.) 12 juin ; Liège (intern. S.-N.) 19 juin ; Amsterdam (intern.) 25, 26 juin ; Calais (inter. C.R.) 26 juin ; Namur (inter. S.N.) 25 juin ; Liège (intern. U.N.) 10 juillet ; Boulogne-sur-Mer (inter. E.N.) 24 juillet ; Dunkerque (inter. S.D.) 7 août ; Cambrai (intern. U.N.) 14 août ; Ostende (intern. S.N.) 15 août ; Bruges (intern. S.N.) 16 août ; Anvers (intern. S.R.N.) 21 août.

Le nouveau fusil. — Un de nos régiments du Nord, le 84e de ligne, en garnison à Avesnes, vient de recevoir des manufactures de l'Etat 120 fusils du calibre 8, modèle 1886 (système Lebel).

Cette arme est plus légère que le fusil Gras : le recul et la détonation sont sensiblement diminués.

La portée est augmentée. La justesse et la pénétration surtout sont également augmentées à toutes les distances.

La trajectoire est beaucoup plus tendue et les zones dangereuses triplées.

Autre avantage : la fumée est presque supprimée ; enfin, la cartouche, qui n'est guère plus grosse qu'un crayon ordinaire, est beaucoup plus légère ; par suite, l'homme pourra, dorénavant, en porter un grand nombre, solution déjà capitale du problème du ravitaillement des munitions sur le champ de bataille.

Au point de vue extérieur, le fusil Lebel est une arme élégante. Le magasin est logé dans le fût et invisible.

La baïonnette quadrangulaire, à poignée en melchior, est une arme redoutable ; elle est adhérente au fusil d'une façon plus solide que l'ancienne.

Affaire grave à Prémesques. — Le sieur B..., maçon à Prémesques, supposait, non sans raison peut-être, mais sans preuves certaines que ses poules et ses lapins, qui disparaissaient peu à peu, étaient dévorés par les chiens des fraudeurs. De là une haine sourde pour les fraudeurs et surtout pour leurs compagnons avait germé dans le cœur de B... Mardi, vers midi, B..., voyant venir du côté de la Batterie des chiens de fraudeurs, arma un fusil, se dirigea résolument vers les animaux, et en visa un. Le coup partit, les chiens s'enfuirent ; mais un homme, atteint par la balle, s'affaissa. B..., au désespoir, s'empressa auprès de sa victime, mais celle-ci ne tarda pas à rendre le dernier soupir. L'homme tué par B..., qui est actuellement entre les mains de la justice, est, dit-on, un fraudeur de Pérenchies.

Le parquet de Lille a été avisé de cette grave affaire.

Cambrai. — Mercredi matin ont eu lieu les funérailles de Joseph Malet, un des derniers survivants du premier Empire.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — On annonce la mort de M. Désiré Lestocquoy, docteur en médecine, professeur à l'école de médecine d'Arras, ancien chirurgien en chef de l'hôpital civil, ancien médecin du bureau de bienfaisance et de la Compagnie du chemin de fer du Nord, membre du Conseil départemental de salubrité publique.

AISNE

Succès conservateurs. — Le mouvement conservateur s'accentue dans l'Aisne. Dimanche dernier, deux cantons de ce département avaient à élire deux conseillers d'arrondissement. Les *deux candidats* soutenus par nos amis ont été élus sans que la coalition opportuno-radicale ait même oser leur opposer des concurrents.

Voici, du reste, les chiffres de l'élection :

Canton de Soissons. — Votants : 2,961. M. Dumont, conservateur, 2.709. — Elu.

Canton de Vic-sur-Aisne. — Inscrits : 3,099. Votants : 1,723. M. Lefèvre, conservateur, 1,467. Elu. — Bulletins blancs, 102. — Divers, 155.

Le journal de Saint-Quentin commence ainsi ces résultats :

« Les conservateurs peuvent se féliciter de cette » double élection qui est l'heureux complement » du succès de M. Lecercle à Soissons. »

Détail à noter : l'*Agence Havas*, si empressée à télégraphier le moindre succès de la gauche dans un canton perdu de la Creuse ou de la Drôme, n'a pas soufflé mot des élections de l'Aisne.

Un crime à Vervins. — Un crime a été commis lundi soir, vers huit heures, à Vervins (Aisne). A la suite d'une discussion avec sa femme le sieur Vaillet-Vaillet, boucher, rue du Moulin, a tué celle-ci d'un coup de revolver.

Mme Vaillet s'adonnait à la boisson et avait, paraît-il, tous les vices qui accompagnent ordinairement cette funeste passion. Plusieurs fois elle avait mis le couteau à la main pour frapper son mari et l'avait souvent menacé de mort. Le mari a pris l'avance et l'opinion publique à Vervins ne lui est pas défavorable. Les époux Vaillet-Vaillet sont mariés depuis deux mois et demi seulement.

La victime, qui était la cousine germaine de son mari, était âgée de 23 ans et avait déjà été mariée une fois. Le divorce fut prononcé il y a quelque temps en faveur de son premier mari.

BELGIQUE

VIFS INCIDENTS A LA CHAMBRE. — La Chambre a continué mercredi la discussion générale du projet relatif à la ligne de la Meuse.

M. Nothomb a très énergiquement appuyé le projet de loi par des considérations assurément très graves et profondément patriotiques. On connait, du reste, les convictions de l'honorable membre en matière militaire.

Mais son discours a été marqué par un incident assez orageux. M. Nothomb a cru devoir invoquer, à l'appui de ses arguments, l'opinion de certains écrivains et d'un ex-ministre anglais pour affirmer la déchéance militaire de l'Angleterre et déclarer qu'elle ne pouvait plus garantir efficacement notre neutralité, faute de soldats !

Cette déclaration a provoqué de nombreuses interruptions à droite et à gauche. MM. Woeste, Pirmez, Frère, le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères, sont intervenus pour protester.

— Ne dites pas de mal de l'Angleterre ! s'est écrié M. Woeste. Votre langage est regrettable !

— L'Angleterre est assez grande pour savoir ce qu'elle doit faire a dit M. Frère.

— L'Angleterre a toujours fait ce qu'elle a dû, quand elle l'a voulu, a ajouté M. le ministre des affaires étrangères.

— Votre langage est dangereux, a dit M. Pirmez.

Ce concert de protestations a fait sensation, au moins autant que la déclaration un peu hasardée, de l'éloquent député de Turnhout.

La Chambre a entendu ensuite M. Julien Warnant — qui a combattu le projet de loi en niant que la ligne de la Meuse nous fût imposée par les devoirs de notre neutralité — et M. L. De Bruyn, rapporteur, qui a pris la défense du projet de loi contre les critiques de MM. Frère, Warnant Jul. et Jos Warnant.

Le discours de M. De Bruyn a donné lieu à divers incidents significatifs, notamment celui où l'honorable rapporteur a apprécié la conduite du général Chazal dans ces derniers temps à l'égard du gouvernement qui le maintient en activité de service. Il a rappelé aussi la conduite de M. Frère à l'égard de M. Brialmant et la peine disciplinaire infligée à ce dernier pour infraction à la discipline, à la suite d'un voyage fait par cet officier supérieur en Roumanie.

M. Frère, fort agacé, s'est livré à des interruptions assez vives.

Nous croyons devoir attirer l'attention de nos lecteurs sur une institution éminemment utile qui vient de s'établir chez nos voisins, les Belges.

Dans l'intention de garantir le public contre les falsifications, hélas ! trop nombreuses du beurre, la société agricole de l'Est de la Belgique a constitué dans le pays de Herve, si renommé pour son beurre, comme beaucoup de nos compatriotes le savent, une association comprenant tous les cultivateurs d'élite.

Cette institution qui a nom syndicat agricole de Verviers, compte comme membres protecteurs nombre de notabilités du pays ; les sénateurs et les représentants de l'arrondissement et se recommande du patronage de Sa Majesté le Roi des Belges.

Son but est de garantir aux consommateurs la fourniture du beurre absolument pur avec cette sanction que l'acheteur peut en faire faire l'analyse aux frais du syndicat.

Pour assurer l'identité du beurre, la marque du syndicat avec le nom du producteur est empreinte sur le beurre et sur les boîtes d'expédition.

Le syndicat met en relations directes les consommateurs avec les producteurs de beurre.

Pour le représenter dans le Nord de la France le syndicat a fait choix de la maison Creischer et fils rue des Piats, 12 et 14 et rue Winoc-Chocqueel, 91 à Tourcoing.

Les grèves en Belgique. — La grève de Charleroi est complètement terminée.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 8 juin.* — Charles Roussel, rue Bernard, cour Bernard, 22. — Louis Blauwart, rue de Maubeuge, maisons Loridan, 6. — Edmond Deltour, rue Pellart, 112. — Liboire Deitour, rue Malplaquet, 89. — Joseph Beutin, rue de la Barbe d'Or, impasse de la Barbe d'Or, 26. — Joseph Duquenne, rue du Moulin, 19. — Victor Moulenyser, rue Rohan, 16. — Arthur Vandendriessche, chemin des Couteaux, maisons Dupouchel, 13. — *Mariage du 8 juin.* — Augustin Dorchy, 30 ans, tisseur, rue de Toulouse, 26, et Seraphine Pollet, 23 ans, piqurière, rue de Toulouse, 25. — *Déclarations de décès du 8 juin.* — Elisa Dubois, 59 ans, ménagère, rue de Rohan, 3. — Rosalie Talloen, 73 ans, ménagère, rue Delattre, cité Saint-Joseph, 23. — Georges Colbrant, 65 ans, journalier, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 8 juin.* — Gaston Delplanque, au Tilleul. — Emile Desmet, à la Croix-Rouge. — Auguste et Victor Bogaerts, jumeaux, à la Croix-Rouge. — Jeanne Pollet, au Blanc-Seau. — *Déclarations de décès du 8 juin.* — Julie Delemasure, 78 ans, sans profession, rue des Cinq-Voies. — Blanche Vandekerkhove, 5 mois, rue du Cimbale.

HEM. — *Déclarations de naissances du 29 mai au 5 juin.* — Marie Delporte, hameau du Petit-Lannoy. — Henri Mullier, rue Pouvrée. — Henri Delescluse, hameau du Voistnage. — Sophie Vincent, hameau de Trois-Baudets. — Léonce Debrigne, hameau de Civron. — Adèle Lallart, hameau du Petit-Lannoy. — *Mariage du 31 mai.* — Carlos Tubary, tisserand à Hem, et Rosalie Poulain, journalière, à Hem. — Oscar Duquenne, ouvrier teinturier à Hem, et Irma Denis, journalière, à Hem. — Louis Pauvarque, ouvrier teinturier à Hem, et Marie Rasson, journalière à Hem. — Charles Debouvrie, cordonnier, à Lannoy, et Marie Pardoci, fileuse, à Hem. — *Déclarations de décès du 29 mai au 5 juin.* — Arthur Rouzé, 3 ans, hameau de la Citadelle. — Maria Noll, 18 ans, couturière, hameau du Petit-Lannoy.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LEMBRÉE-DUBOIS qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elise-Maxime DUBOIS, veuve en premières noces de M. Léon VERGRACHT, décédée subitement à Roubaix, le 7 juin 1887, dans sa 66e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 10 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Rohan, 3.

Les membres du Denier des Ecoles Catholiques et du Cercle de la Concorde feront celebrer une messe, le samedi 11 courant, à 7 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Madame LENGLART, mère de leur aumônier et directeur. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

CHOSES & AUTRES

Pierre Véron aborde un cocher dimanche dernier.

— Combien me prenez-vous pour me conduire à Longchamps :

— Trois louis, bourgeois.

— Vous êtes fou ?

— Non pas, bourgeois ; c'est aujourd'hui le jour des grands prix !

⁂

On parle gymnastique, haltère, etc.

Cadet, à un écrivain dont le style ne brille pas précisément par la légèreté :

— Et vous, monsieur X..., êtes-vous fort des bras ?

— Je ne saurais trop vous dire ; car je n'ai jamais guère soulevé que ma plume :

Cadet, à son voisin :

— Eh ! eh ! ça suppose déjà un certain biceps !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Les cendres de M. et Mme Thiers — Leur translation dans la sépulture définitive

Paris, 9 juin. — Les cercueils contenant les dépouilles mortelles de M. et de Mme Thiers ont été exhumés hier soir à huit heures du caveau où ils avaient été déposés provisoirement au Père-Lachaise.

Ils ont été transférés dans la crypte du monument élevé dans la 55e division à la mémoire de l'ancien président de la République française.

Personne n'avait été invité à c